

Séance du 10 Février 2021 à 14h00

Présents : Mme Nathalie REGOND PLANAS, Maire, Mr Jacques GODAY, Mr Sylvain VIVES, Mme Antoinette SANCHEZ, Mr Jean LAURENT, Mme Aurélie SIRJEAN, M Francis BERTHELIER, Mr Roger GARDEZ, Mme Bénédicte ENJALBERT, M André COSTARD, Mme Françoise BEY-BELOT, Mme Dominique BERÇAÏTS, M Hervé CRIBEILLET, Mme Catherine CABIRON, Mr Anthony CROUZET, Mme Françoise PELET-FOUCHÉ, Mr Pierre FONTANA, Mme Annick GAYTON, Conseillers Municipaux.

Absents : Mme Monique MASGRAU, Mme Patricia EGEA, Mr Christian JASINSKI, Mme Isabelle CAILLON, Mr Didier CHOPLIN

Procurations : Mme Monique MASGRAU à Mme Antoinette SANCHEZ, Mme Patricia EGEA à Mr Jacques GODAY, Mr Christian JASINSKI à Mme Dominique BERÇAÏTS, Mr Didier CHOPLIN à Mr Pierre FONTANA

Secrétaire de Séance : Mme Dominique BERÇAÏTS

Madame la Maire

DEMANDE à l'Assemblée un vote sur le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 02 Décembre 2020.

Mr Fontana, Conseiller Municipal,

FAIT PART d'une coquille sur l'avant dernière page du dernier compte-rendu du Conseil Municipal.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 02 Décembre 2020 est voté à l'unanimité des présents et représentés.

Madame la Maire

DEMANDE à l'Assemblée un vote sur le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 23.10.2020.

Le compte rendu est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

1/ Débat d'Orientation Budgétaire

CONSIDERANT la délibération n° 8 en date du 01.10.2020 par laquelle le Conseil Municipal a adopté un règlement intérieur et plus précisément dans l'article 20,

Ce rapport donne lieu à un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) au sein de l'assemblée délibérante dans les conditions fixées par le règlement intérieur de la collectivité.

Le Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) représente une étape importante dans la procédure budgétaire de la Commune.

Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la Collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du Budget Primitif.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

2/ Demande de Subvention DETR (Débat d'Orientation Budgétaire)

Madame la Maire

QUESTIONNE l'Assemblée Communale afin de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la D.E.T.R (Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux) pour l'exercice 2021.

PRECISE que le montant des travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le nouveau bâtiment qui accueillera l'hôtel de ville est estimé à 70 000 € HT.

Le Conseil Municipal,

VOTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, pour une demande de subvention pour l'installation de panneaux photovoltaïques au titre de la DETR 2021.

3/ Subvention CCAS

Madame la Maire

EXPLIQUE le besoin de recettes du CCAS,

PROPOSE d'attribuer avant le vote du budget et le vote des subventions aux associations, la subvention au CCAS de la Commune.

SOUMET le montant de 10 000€.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité

ACCORDE une subvention d'un montant de 10 000€ au CCAS de la Commune pour l'année 2021.

4/ Demande Temps Partiel 2 Agents Administratifs

Madame la Maire

FAIT LECTURE de deux courriers de 2 Adjoints Administratifs Principaux de 1^{ère} Classe en date, respectivement, du 09/12/2020 et du 10/12/2020 de demande de temps partiel à 68. 58 % (24 heures) et à 50 % (18h00).

Le Conseil Municipal,

ACCORDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

pour chacune des 2 Adjointes Administratives Principales de 1^{ère} Classe pour une durée d'une année à compter du :

* un temps partiel à 68. 58 % (24h) à un Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe ;

* un temps partiel à 50 % (18h) à un Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe

5/ Convention de Mise à Disposition Partielle de Personnel

Madame la Maire

RAPPELLE la convention de mise à disposition partielle de personnel pour le secteur « Enfance et Jeunesse » qui est arrivée à son terme le 31 Décembre dernier et qui a pour but d'en définir les modalités pratiques et financières.

Les agents interviennent dans le cadre des accueils de loisirs organisés par la « Communauté de Communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris ».

DIT qu'il convient de procéder à son renouvellement à partir du 1^{er} Janvier 2021.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame la Maire et à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Madame la Maire à signer ladite convention.

6/ Convention de Mise à Disposition de Personnel avec la CDC ACVI

Madame la Maire

EXPOSE :

Lors du transfert de la compétence « Promotion du Tourisme », les Communes de Saint André et de Saint-Genis des Fontaines ont procédé au transfert des personnels exerçant les missions de conseil en tourisme et de gestion du patrimoine culturel.

La mission de gestion du patrimoine culturel demeure de la compétence des Communes.

Aussi, en application de l'article L.5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces personnels fonctionnaires titulaires de la Communauté de Communes, sont mis à disposition de la Commune ainsi qu'il suit :

- Mairie de Saint-Genis des Fontaines : 2 agents à raison de 40 %

La Commune de Saint-Genis des Fontaines reversera à la Communauté de Communes, sur production d'un titre de recettes, les salaires charges patronales incluses, correspondant à la quotité du temps de travail mise à disposition tels que fixés par la CLECT.

Il est précisé qu'un rapport annuel d'activité sera établi par les Collectivités accueillant les agents par la voie de la mise à disposition pour être communiqué aux Comités Techniques Paritaires.

Il est donc demandé au Conseil Municipal, après avis favorable du Comité Technique Paritaire du 28 Novembre 2018 :

- d'approuver le renouvellement de la convention passée avec la Communauté de Communes ACVI pour la mise à disposition d'agents dans le cadre de la gestion du patrimoine culturel ;

- d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

Sur proposition de Madame la Maire et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel à passer avec la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris ;

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention à intervenir entre la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris et la Commune ;

PRECISE que les crédits sont ouverts au Chapitre 012 Compte 6216.

7/ Renouvellement de la Convention portant Création d'un Service Commun Système Informatique Géographique « GEO-INTERCO » entre la CDC ACVI et la Commune de Saint-Genis des Fontaines

Madame la Maire

RAPPELLE la convention SIG Commune / « Communauté de Communes Albères/Côte Vermeille/Illibéris » pour la mise en place d'un service commun pour le « *Système d'Information Géographique* ».

EXPLIQUE qu'il est important de mutualiser le SIG afin d'avoir une vision globale à l'échelle du territoire. Le réseau cartographique, mis en place dans le cadre du SIG

mutualisé, assure la diffusion des données cadastrales et des données métiers, le portail cartographique communautaire, l'accès à l'outil de gestion de l'urbanisme OXALIS, l'accès à GEOTREK (portail de la randonnée) dans les Communes
Cette application propose différentes fonctions répondant à des besoins spécifiques recensés :

- * consultation du dernier millésime du plan et de la matrice cadastrale ;
- * consultation des données métiers (éclairage public, assainissement, sentiers, urbanisme,...) ;
- * consultation de photographies aériennes et de référentiels du SIG LR, réactualisés tous les 3 ans ;
- * export et impression de cartes et plans ;
- * éditions de relevés de propriété ;
- * fonction de localisation sur un lieu dit, une section, une parcelle (à partir du nom du propriétaire ou de son numéro) ou à partir de coordonnées GPS ;
- * fonction de sélections graphiques et alphanumériques ;
- * création d'annotations ;
- * mesure d'une distance ou d'une surface ;
- * mise à jour graphique et alphanumérique des données métiers.

Le plan parcellaire est fourni et mis à jour par conventionnement par la « *Direction Générale des Finances Publiques* » (DGFIP) suivant une périodicité annuelle et par le « SIG LR » tous les 3 ans. La DGFIP accorde un droit d'usage sur l'ensemble du plan parcellaire. Ce plan, copie du plan officiel de la DGFIP, n'est donc pas à jour en temps réel et un décalage de 6 à 12 mois peut être observé par rapport aux documents du « Centre des Impôts Fonciers ».

Les données du plan parcellaire et de la matrice cadastrale sont acquises annuellement auprès de la « *Direction Générale des Impôts Centre de Perpignan* » par le « SIG LR ». Un listing individuel de chaque utilisateur des fichiers sensibles (propriétaires) sera tenu à jour par le SIG Communautaire en cas de demande formulée par la « *Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés* » (CNIL).

Les données métiers sont collectées et mises à jour par les utilisateurs, les techniciens des Communes, de la Communauté de Communes et autres Collectivités ayant la compétence.

AJOUTE que la participation de la Commune de Saint-Genis des Fontaines au fonctionnement du SIG mutualisé a été fixée à 7582 € annuellement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

APPROUVE, à l'unanimité des présents et représentés, la convention Commune/CDC ACVI pour le SIG mutualisé ;

AUTORISE Madame le Maire à signer celle-ci.

8/ Autorisation de Recours au Service Civique

Madame le Maire

PRESENTE le dispositif de recours au service civique :

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (*association*) ou une personne morale de droit public (*collectivités locales, établissement public ou services de l'état*) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Les jeunes, bénéficiaires ou appartenant à un foyer bénéficiaire du RSA, ou titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5^{ème} échelon ou au-delà bénéficient d'une majoration d'indemnité de 107,66 euros par mois.

L'indemnité de Service Civique est entièrement cumulable avec l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et l'Aide au Logement.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'état au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Le Conseil Municipal,

DECIDE

Article 1 : de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 3 mai 2021.

Article 2 : d'autoriser la Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.

Article 3 : d'autoriser la Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

Article 4 : d'autoriser la Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 107,58 euros par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

9/ Projet de Transfert de la Compétence Médiathèque à la Communauté de Communes

Madame la Maire

EXPOSE au Conseil Municipal que la CDC Albères Côte Vermeille possède en option facultative, la compétence « Médiathèque ».

EXPLIQUE que cette compétence regroupe les actions suivantes : création, aménagement, entretien et gestion d'équipements à vocation culturelle d'intérêt communautaire, ce qui apporterait à la bibliothèque associative actuelle une dynamique que la Commune, seule, ne peut assurer.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame la Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le transfert tel que décrit ci-dessus à la « Communauté de Communes Albères Côte Vermeille ».

10/ Adhésion à l'Association « Arbres et Paysages 66 »

Madame la Maire

RAPPELLE la présentation de l'Association Arbre et Paysage 66 lors du précédent conseil municipal.

EXPLIQUE que cette association a pour objectifs de valoriser et de promouvoir la haie champêtre et l'arbre hors forêt dans les territoires, leurs rôles écologiques, leurs utilités dans les filières économiques d'un territoire et sa biodiversité. Ces différents aspects sont abordés par l'association au travers de missions d'appui aux territoires, d'actions de sensibilisation et d'information et d'accompagnement à la plantation d'essences champêtres favorables à la biodiversité.

PROPOSE d'adhérer à l'Association Arbre et Paysage 66.

Le Conseil Municipal,

VOTE à l'unanimité l'adhésion de la Commune à l'Association Arbre et Paysage 66.

11/ Désignation Nom de rue accès au nouvel « Hôtel de Ville » et rond-point « Route de Laroque »

Madame la Maire

INFORME le Conseil Municipal qu'il lui appartient de choisir par délibération le nom à donner aux rues et places publiques.

La dénomination des voies communales et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

DIT qu'il y a lieu de dénommer la rue d'accès au nouvel « Hôtel de Ville » et le rond-point « Route de Laroque ».

PROPOSE :

* « Avenue Olympe de Gouges » pour la rue d'accès au nouvel « Hôtel de Ville » ;

* « Rond-point de la Laïcité » pour le dernier rond-point situé « Route de Laroque » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VOTE pour les noms pré-cités ;

12/ Demande de Subvention Plan de Relance 2020 « Soutien à la Rénovation Énergétique »

Madame la Maire

QUESTIONNE l'Assemblée Communale afin de solliciter une demande d'aide pour le plan de Relance soutien à la rénovation énergétique pour l'exercice 2021.

PRECISE que le montant des travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le nouveau bâtiment qui accueillera l'hôtel de ville est estimé à 70 000 € HT.

Le Conseil Municipal,

VOTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, pour une demande de subvention pour l'installation de panneaux photovoltaïques au titre du plan de relance 2021.

13/ Modification du Tableau des Effectifs

Madame la Maire

EXPOSE à l'Assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des Services municipaux.

Les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

En raison des avancements de grade 2021,

PROPOSE à l'Assemblée, la création d'un emploi d'Agent de Maîtrise Principal en remplacement d'un Agent de Maîtrise.

DIT que le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 1^{er} Mars 2021.

Le Conseil Municipal,

VOTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, la modification du tableau des effectifs tel que présenté.

14/ Opération programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : Approbation de la Convention relative à la mise en place d'un dispositif de prêts individuels d'avance de subventions publiques et de financement de reste à charge travaux

Madame la Maire

RAPPELLE à l'Assemblée que certains propriétaires n'engagent pas de travaux de réhabilitation ou d'amélioration de leur logement faute de financements.

La FDI SACICAP (Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la propriété) consacre une partie de ses dividendes à des solutions de financement proposés à des propriétaires occupants modestes souvent exclus des circuits bancaires traditionnels. Elle propose en particulier la mise en place d'une caisse d'avance et de prêts pour financer les travaux.

Un partenariat avec la FDI SACICAP permettra ainsi d'améliorer la solvabilité des propriétaires éligibles aux aides prévues par l'OPAH intercommunale, mais pour lesquels les financements complémentaires indispensables au règlement de l'avance des subventions et/ou reste à charge sont difficiles voire impossibles à obtenir.

La FDI SACICAP permettra aux propriétaires occupants modestes et très modestes de bénéficier d'un préfinancement des subventions publiques ainsi que d'un financement du reste à charge.

Une convention définit les modalités de mise en œuvre de ces dispositifs.

Elle est conclue entre la FDI SACICAP, la CCACVI et les 15 Communes membres de l'EPCI, pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le Conseil municipal, OUI l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention relative à la mise en place d'un dispositif de prêts individuels d'avance de subventions publiques et de financement du reste à charge dans le cadre de l'OPAH intercommunale,

AUTORISE Madame la Maire à signer tous les documents en rapport avec cette affaire,

CHARGE Madame la Maire de faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

☞ **Installation du Conseil Municipal Jeune**

M Jacques GODAY, 1^{er} Adjoint,

PRESENTE les enfants élus par l'ensemble des écoles de l'Elémentaire ;

DONNE les informations suivantes :

- + sur 39 candidats, 12 ont été élus : 11 + 1 suppléant
- + Conseil Municipal élu pour 2 ans : 4 du CE2 + 4 du CM1 + 4 du CE2 (3 = 1 suppléant)
- + Conseil Municipal Communautaire : Corentin
- + 1^{ère} action : nettoyage « Allée des Moines » le samedi 13/02
- + nettoyage de certaines zones fait chaque 1^{er} samedi des vacances

☞ **Présentation de la partie 1 de l'audit des Services Techniques Municipaux**

POWER POINT présenté par Mr Sébastien Bollini.

A/ Audit

B/ Restructuration des Services Techniques > 3 secteurs d'activités : espaces verts, bâtiments, voirie

- + Récapitulatif missions des Services Techniques
- + 6 agents : en fait 8 mais 2 arrêts maladie : il en faudrait 8.
- + 12 véhicules : certains à réparer voire à remplacer
- + petit matériel divers
- +liste des investissements > prévisionnel : 75 000 €
> Réalisé environ : 30 000 €

Budget 2021 à revoir pour les réalisations futures.

Le document sera envoyé par mail.

**Intervention de Madame la Maire en conclusion de l'épopée de Sébastien.
Beaucoup de pistes de mutualisation du matériel avec la Communauté de Communes.**

La séance est levée à 17h10.